

38.2

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 229,34 euros
Siège social : 53 rue du Colonel de Rochebrune
92500 Rueil Malmaison
917 971 145 RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JANVIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 2 janvier
A 14 heures

L'intégralité des associés de la Société se sont réunis à l'effet de voter sur l'ordre du jour suivant :

Démission du Directeur général, nomination d'un nouveau Directeur général en remplacement, Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par la société FPYMSO, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Elsa GROSCHAUS est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Elsa GROSCHAUS de son mandat de Directeur Général à compter du 11 décembre 2024, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée non limitée :

La Société MILIM

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital de 414 200 euros

Siège social : 74 boulevard de Ménilmontant 75020 Paris

Immatriculée sous le numéro 939 057 782 RCS Paris

Représentée par Madame Elsa GROSCHAUS, son Président

Conformément aux dispositions des statuts, la société MILIM disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société MILIM aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Société FPYMSO

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping tail.

Le secrétaire
Elsa GROSCHAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Groschau' with a decorative flourish at the end.